



CONCOURS CAISSE D'ÉPARGNE À L'ÉCOLE DE LA BD

1^{ER} OCTOBRE 2012 • 1^{ER} MARS 2013

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

La société BPCE (ci-après la « Société Organisatrice »), société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros dont le siège social est situé 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - immatriculée au RCS de Paris sous le N° 493 455 042, organe central des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, agissant au nom et pour le compte du réseau des Caisses d'Épargne, en partenariat avec le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême et le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Charente (ci-après les Organisateurs) **du lundi 1 octobre 2012 au vendredi 1er mars 2013** un concours gratuit et sans obligation d'achat, le Concours Caisse d'Épargne « **A l'École de la BD** ».

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce concours, entièrement gratuit et sans obligation d'achat, doté par la Caisse d'Épargne, est ouvert **à tous les établissements scolaires** dans le monde entier, qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture français, de la **maternelle à la terminale**. **Peuvent également participer les enfants d'âge scolaire (jusqu'à la terminale) accueillis dans des structures sociales et culturelles** (C.S.C.S., Centres de Loisirs, Ateliers d'Arts Plastiques...). Ce concours consiste à réaliser une bande dessinée dont le thème est libre.

Les réalisations sont :

- collectives jusqu'à 6 ans,
- individuelles ou collectives de 7 à 10 ans et classes spécialisées,
- individuelles à partir de 11 ans

Chaque participant (œuvre individuelle ou collective) devra présenter une bande dessinée (planches, strips...) en s'appuyant sur un scénario comportant **obligatoirement un titre**, un début et une fin. Tous les styles, tous les genres sont permis. Les réalisations individuelles ne pourront comprendre plus de **2 planches** et les réalisations collectives ne pourront comprendre plus de **6 planches**. Dans les deux cas, elles seront numérotées au recto et au verso.

Les lauréats d'un « Alph-Art de la Bande Dessinée Scolaire » et du « Prix d'Angoulême de la Bande Dessinée Scolaire » des années antérieures ne peuvent participer au Concours.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Les Participants pourront participer du 1 octobre 2012 au 1er mars 2013 en remplissant le bordereau d'envoi des œuvres disponible sur le site www.espritbd.fr et en envoyant les œuvres dans les conditions définies ci-après.

3.2 Format minimal du support papier : 21 X 29.7 cm.

Format conseillé : 24 X 32 cm ; Format maximal 32 X 42 cm.

Seuls les originaux sont acceptés (nombre de planche voir Article 2).

Ne dessiner que d'un seul côté (les planches recto verso seront éliminées). Toutes les techniques sont autorisées : crayon, crayon à bille, plume, feutre, encre de couleur, gouache, aquarelle, collage et Dessin Assisté par Ordinateur.

Pour toutes les planches réalisées par ordinateur, il est impératif de joindre les originaux des travaux préparatoires (**originaux des croquis, crayonnés...**) accompagnés d'une lettre explicative sur les différentes étapes de réalisation. L'utilisation de banque de données (banque images) n'est pas autorisée. Aucun plagiat de bande dessinée publiée ne sera retenu. Les photocopies sont interdites, **seuls les originaux sont acceptés.**

Inscrire au bas du verso de chaque planche, en lettres bâtons, très lisiblement au crayon : **le nom, le prénom, l'âge et, le cas échéant la classe du participant, le nom de l'enseignant, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de l'établissement scolaire ou de la structure sociale et culturelle.**

Afin de permettre au jury d'évaluer à sa juste valeur le travail réalisé par les élèves des classes spécialisées, merci d'indiquer la nature de leur(s) handicap(s)

3.3 Date limite de remise des travaux : vendredi 1er mars 2013.

L'envoi des travaux devra impérativement être accompagné du bordereau d'envoi des œuvres correctement rempli. Les bandes dessinées seront suffisamment protégées pour le transport. Elles ne devront pas être pliées, et être expédiées correctement affranchies à l'adresse suivante :

CONCOURS CAISSE D'ÉPARGNE
À L'ÉCOLE DE LA BD
CDDP
Chateau de l'Oisellerie
16400 LA COURONNE

Il ne sera pas accusé réception des travaux.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES GAGNANTS

Un pré-jury, composé de Dominique Bréchoteau, Fondateur du concours, et de professionnels de la bande dessinée, d'enseignants et de personnalités qualifiées, réalisera en mars 2013 une première sélection des œuvres.

Le jury national, présidé par **Jean Solé**, dessinateur-scénariste, avec M. Michel Mabilie, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale d'Arts Appliqués et M. Michel Gravot, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'Arts Plastiques, comme vice-présidents, composé de Benoît Mouchart Directeur Artistique du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, de Dominique Bréchoteau, Fondateur du concours et de professionnels de la bande dessinée (dessinateurs, scénaristes, éditeurs), du lauréat de l'édition précédente, d'enseignants et de personnalités qualifiées, se réunira **les 5 et 6 avril 2013** et désignera, parmi les œuvres présélectionnées, les meilleures bandes dessinées par tranche d'âge : 3/4 ans, 5/6 ans, 7/8 ans, 9/10 ans, classes spécialisées, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17 ans et plus.

La sélection du jury national se fera en deux temps :

Parmi les œuvres présélectionnées, le jury décernera des prix répartis comme suit :

• **1^{ER} TEMPS** : Le jury national examinera les œuvres présentées dans chacune des 17 régions Caisse d'Épargne.

Il attribuera **9 Ecureuils d'Or régionaux** (un par catégories) **en fonction de la participation et de la qualité.**

• **2^{ÈME} TEMPS** : Le jury national attribuera au maximum **40 Ecureuils d'Or nationaux** (Nombre variable par tranche d'âge en fonction de la participation et de la qualité).

Les décisions du jury sont souveraines. Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

En janvier 2014, seront décernés, parmi les Ecureuils d'Or nationaux, les prix répartis comme suit : **le Prix de «l'humour» parrainé par Fluide Glacial, le Prix du scénario, le Prix du Graphisme et le Prix d'Angoulême de la Bande Dessinée Scolaire.**

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

PRIX	ŒUVRE COLLECTIVE	ŒUVRE INDIVIDUELLE (7 À 10 ANS)	ŒUVRE INDIVIDUELLE (À PARTIR DE 11 ANS)
LES PRÉSÉLECTIONNÉS	<p>Classe de 3 à 6 ans L'album Petit Poilu, l'hôpital docteurs Toc-Toc de Pierre Bailly et Céline Fraipont aux éditions Dupuis (valeur 10.50€)</p> <p>Classe de 7 à 10 ans L'album Gaspard et le phylactère magique de Mickaël Roux aux éditions Emmanuel Proust (valeur 10.50€)</p>	L'album Gaspard et le phylactère magique de Mickaël Roux aux éditions Emmanuel Proust (valeur 10.50€)	L'album Gaspard et le phylactère magique de Mickaël Roux aux éditions Emmanuel Proust (valeur 10.50€)
LES ECUREUILS D'OR RÉGIONAUX	<p>Classe de 3 à 6 ans L'intégrale 2 de L'Ours Barnabé aux éditions de la Boîte à Bulles (valeur 22.18€) Un abonnement d'un an au magazine Winnie (valeur 54€ TTC)</p> <p>Classe de 7 à 10 ans Le tome 1 Les pirates et le tome 2 Les Cow-Boys de la série Jeu de Gamin de Mickaël Roux aux éditions Bamboo (valeur 21.20€) Un abonnement de 6 mois au Journal de Mickey (valeur 50€ TTC)</p>	<p>L'album Les aventures de la fin du monde de Vincent Caut* aux éditions 12bis (valeur 13.90€) *Vincent Caut, Prix d'Angoulême de la BD Scolaire en 2009</p> <p>L'album Paola Crusoe de Mathilde Domecq* aux éditions Glénat (valeur 14.95€) *Mathilde Domecq 1er Grand Prix de la BD Scolaire en 1999</p>	<p>L'album Points noirs & sac à dos de Leslie Plée aux éditions Fluide Glacial (valeur 11.40€)</p> <p>L'album Notre Dame de Jean Bastide* et Robin Recht aux éditions Glénat (valeur 13.90€) *Jean Bastide, Alph -Art de la BD Scolaire 2003</p>
LES ECUREUILS D'OR NATIONAUX	<p>Classe de 3 à 6 ans L'album Le chat botté de Dino Battaglia aux éditions Mosquito (valeur 30€) L'album Couette, tombée du ciel de Minikim et Séverine Gauthier aux éditions Dargaud (valeur 7.99€) L'ouvrage Coccinelles cherchent maison de Davide Calli et Marc Boutavant aux éditions Sarbacane (valeur 16.50€) L'ouvrage Les nouveaux dinosaures de Noé Carlain et Klaas Verplancke aux éditions Sarbacane (valeur 14.90€) Un abonnement d'un an au magazine Winnie (valeur 54€ TTC)</p> <p>Classe de 7 à 10 ans L'album Jean de Fer de Cécile Chicault aux éditions Scutella (valeur 20€) Le livre jeu L'île aux 160 erreurs de Meritxell et Xavier Salomo aux éditions Sarbacane (valeur 15€) Le tome 1 L'hiver en printemps et le tome 2 La mélodie du Grogouille, le tome 3 Sa majesté des champignons de la série Hôtel étrange aux éditions Sarbacane (valeur 36€) Un abonnement de 6 mois au Journal de Mickey (valeur 50€ TTC)</p>	Invitation (tous frais payés) au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême	
LE PRIX DE « L'HUMOUR » PARRAINÉ PAR FLUIDE GLACIAL		Invitation (tous frais payés) pour une journée découverte à la Rédaction de Fluide Glacial.	
LE PRIX DU GRAPHISME		Une palette graphique cintiq 12wx Wacom (Valeur 990.90€)	
LE PRIX DU SCÉNARIO		Une palette graphique cintiq 12wx Wacom (Valeur 990.90€)	
PRIX D'ANGOULÊME DE LA BANDE DESSINÉE SCOLAIRE		Une palette graphique cintiq 12wx Wacom (Valeur 990.90€) et une dotation financière d'une valeur de 1 000€ destinée à couvrir des frais de formation ou de réalisation de tout autre projet dans le domaine de la Bande Dessinée	

- Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.
- Tout participant pourra recevoir la liste des lauréats en envoyant une enveloppe timbrée et libellée à son adresse. Les résultats pourront être demandés à la Caisse d'Épargne du participant.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS DES GAGNANTS

- Tous les lauréats seront informés des résultats à l'adresse de leur établissement scolaire ou de leur structure sociale et culturelle.
- **Les Ecureuils d'Or nationaux s'engagent à être présents en janvier 2014 au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême notamment pour la remise des prix.** Des collaborateurs de la Caisse d'Épargne pourront les accompagner. Prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement par la Caisse d'Épargne.
- Les travaux seront retournés dans le courant du mois de mai 2013, hormis les planches des Ecureuils d'Or nationaux qui seront exposées lors du **Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême 2014.**

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DESSINS

La Caisse d'Épargne, le CDDP de la Charente, le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, réalisations d'albums, site internet www.espritbd.fr, etc..) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement aux Organisateurs, et à leurs partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas participer au concours.

Les gagnants autorisent expressément les Organisateurs à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours leur identité, à savoir leur nom, prénom leur lieu d'habitation (commune), ainsi que sa représentation photographique.

Cette autorisation est valable pendant 24 mois à compter de l'annonce du gagnant Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leur lot.

Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne, Concours Caisse d'Epargne « **A l'École de la BD** » 50 avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS cedex 13.

Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de BPCE et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par BPCE, ses filiales, le réseau des Caisse d'Epargne ou par ses partenaires commerciaux.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible à partir du 1^{er} octobre 2012 sur le site www.espritbd.fr.

Aucune information ne sera donnée par téléphone, néanmoins des informations pourront être données sur l'adresse concoursbdscolaire@bpce.fr

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Les Organismes se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

ARTICLE 10 : MODIFICATION, ANNULLATION

Les Organismes se réservent, à tout moment, la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le concours, sans préavis, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Les Organismes ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons de force majeure, indépendantes de leur volonté, le présent concours était partiellement ou totalement modifié, écourté, reporté ou annulé, et ce sans préavis si les circonstances l'exigent.

Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés. Aucune indemnisation ne sera offerte en compensation.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité les Organismes, les agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'il pourrait subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation du lot gagné.

Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables d'une perte de donnée ou d'une détérioration liée à ces données. Les Organismes ne pourront être tenus responsables si les œuvres ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit ou leur arrivaient dans un état ne permettant pas de les traiter ou si les données du Bordereau d'envoi des œuvres leur arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

ARTICLE 12 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Delage, huissier de justice à Angoulême, auquel est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Il peut être consulté librement sur simple demande à l'étude Penigaud-Lasbugues-Delage-SCP 2 rue Raymond Audour 16000 Angoulême.

Ce règlement peut également être consulté sur le site www.espritbd.fr

Le règlement sera par ailleurs adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite via l'adresse mail concoursbdscolaire@bpce.fr ou via la poste à BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne Concours Caisse d'Epargne « **A l'École de la BD** » - 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 (frais de timbre remboursés au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande écrite).

ARTICLE 13 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le présent jeu-concours étant gratuit et sans obligation d'achat, le participant pourra sur simple demande écrite adressée à BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne Concours « **A l'École de la BD** » - 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13, demander le remboursement par virement bancaire (joindre impérativement dans ce cas un RIB) des frais de participation au concours.

Les frais d'affranchissement de cette demande sont également remboursables, sur la base d'un timbre postal (au tarif lent en vigueur), sur simple demande écrite sur papier libre envoyée avant le 1^{er} mars 2013 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne Concours Caisse d'Epargne « **A l'École de la BD** » 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13.

Le remboursement de la participation au jeu-concours, de la consultation du règlement et des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement de la participation au jeu-concours et de la consultation du règlement est limité à un seul par participant (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).

Le participant au jeu-concours devra impérativement préciser et joindre sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 14 : FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

Toute contestation sur le concours devra être faite par lettre recommandée avec AR à Service Relation Clientèle de BPCE- 50 av Pierre Mendès France - 75 201 Paris Cedex 13 dans un délai de 15 jours. Passé ce délai toute réclamation sera nulle et non avenue.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable par les parties sera porté devant les Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeureraient en vigueur, applicables et opposables aux participants.

Pour toute demande d'information complémentaire : concoursbdscolaire@bpce.fr

